

**ACCORD PLAN DE CARRIERE**  
**MAGASINIERS - CARISTES**

Au **1er MARS 2005** - suite à l'accord modernisation du 5.07.2002

- Le cadre de ce service prendra le statut de « cadre technique »
- Le personnel du service « MAGASIN GENERAL – CARISTES JOUR » passera au statut d'ouvrier du livre. A cette date le plan de carrière ci-dessous sera mis en place :

Embauche	135 JOUR
+ prime cariste	
+ 4 ANS (au coef 135)	145 JOUR
+ prime cariste	
+ 4 ANS (au coef 145)	155 JOUR
+ prime cariste	
+ 3 ANS (au coef 155)	160 JOUR
+ prime cariste	
+ 3 ANS (au coef 160)	170 JOUR
+ prime cariste	
+ 3 ANS (au coef 170)	180 JOUR
+ prime cariste	
+ 3 ANS (au coef 180)	185 JOUR
(ou à 55 ans)	
+ prime cariste	

Au **1<sup>er</sup> MARS 2005, à 52 ANS**, attribution de 5 points supplémentaires dans la limite du coefficient le plus élevé, soit au 01.03.2005 le coefficient 185.

D'ici le 1<sup>er</sup> mars 2005, une réunion de travail devra étudier la nouvelle organisation de travail avec le statut « ouvrier » et adapter les incidences financières qu'elle pourrait avoir sur la rémunération des intéressés.

Dans l'attente de l'adaptation des incidences financières ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2004, les magasiniers/caristes « statut employé » bénéficieront d'un supplément individuel de 33,90 € correspondant à la valeur jour (01.12.2003) de 3 points « ouvrier ».

Veurey, le 16 décembre 2003